

PROVITI

L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS

VITICULTURE

Je m'interroge sur la **Plantation** de haies anti-érosion

Quelles essences ?

Quel coût ?

Comment planter et semer ?

Comment entretenir ses haies ?

Ce qu'il faut savoir

L'innovation est
dans notre ADN !
www.yonne.chambagri.fr



COMMENT ONT ÉTÉ CHOISIES LES ESSENCES DE CES LISTES ?

Avant même d'analyser techniquement les adaptations pédoclimatiques des essences et leurs intérêts pour la biodiversité, nous avons pris en compte trois critères :

Les essences arbustives retenues sont toutes déjà présentes en Bourgogne. C'est une garantie de réussite à la reprise et une précaution par rapport à l'introduction de plantes dont la capacité invasive n'est pas toujours connue.

Aucune des essences arbustives et herbacées retenues n'est connue pour être un hôte de la bactérie **Xyllela fastidiosa**, responsable de la maladie de Pierce.

Un point d'attention a été porté **aux plantes potentiellement hôtes de *Drosophila suzukii***, susceptible de provoquer des dégâts de pourriture acide. Les fruits de ces plantes étant généralement consommés par les oiseaux et donc intéressants dans l'augmentation de la faune sauvage dans les vignobles, nous avons choisi de ne pas les éliminer a priori mais de vous indiquer, le cas échéant, ce caractère dans les listes (nom en italique et souligné).

LES ESSENCES UTILISABLES POUR IMPLANTER UNE HAIE

		Sols secs ou bien drainés	Sols frais avec assèchement estival	Sols humides avec assèchement estival	Sols humides
Arbustes [Nom commun – Nom latin]	Acacia jaune - caragana arborescens	oui	oui		
	<i>Argousier - hippophae rhamnoides</i>	oui	oui		
	Baguenaudier - colutea arborescens	oui	oui	oui	
	Buis - buxus sempervirens	oui			
	Charme commun - carpinus betulus	oui	oui	oui	
	Cytise - laburnum anagyroides		oui		
	Fusain d'Europe - euonymus europaeus	oui	oui	oui	oui
	Noisetier - corylus avellana	oui	oui	oui	oui
	Viorne lantane - viburnum lantana		oui	oui	
	Viorne obier - viburnum opulus		oui	oui	oui
Plantes herbacées [Nom commun – Nom latin]	Alpiste faux roseau - Phalaris arundinaceae				oui
	Brachypode penné - Brachypodium pinnatum	oui			
	Calamagrostide bigarrée - Calamagrostis varia		oui		
	Calamagrostide faux roseau - Calamagrostis arundinaceae		oui		
	Canche cespiteuse - Deschampsia cespitosa			oui	oui
	Chanvre d'eau (d) - Eupatorium cannabinum				oui
	Dactyle pelotonné - Dactylis glomerata		oui		
	Fétuque des près - Festuca pratensis	oui			
	Fétuque élevée - Festuca arundinaceae				oui
	Fétuque rouge - Festuca rubra		oui		
	Grande Camomille (d) - Tanacetum parthenium	oui			
	Laiche divergente - Carex divulsa	oui			
	Laiche des marais - Carex acutiformis				oui
	Laiche faux souchet - Carex pseudocyperus				oui
	Laiche des bois - Carex sylvatica		oui	oui	
	Laiche à épis pendants - Carex pendula				
Menthe à feuilles longues (d) - Mentha longifolia			oui		
Origan (d) - Origanum vulgare	oui				
Séneçon jacobée (d) - Senecio Jacobaea		oui			

La diversité d'espèces au sein d'une haie anti-érosion améliore son efficacité.

Dans la haie herbacée, le mélange doit **se composer à 80% de plantes à fort impact sur l'érosion et 20% à faible impact** (au moins 2 espèces à fort impact et 1 espèce à faible impact). Il est intéressant de mettre au moins une espèce dicotylédone indiquée par un (d) permettant de renforcer la rigidité de la haie.

Une bande enherbée traditionnelle juste en amont améliorera encore l'efficacité du dispositif.

Italique souligné : arbuste potentiellement hôte de *Drosophila suzukii* mais producteur de fruits appétants pour la faune.

gras: plante avec un fort impact contre l'érosion.

LA PLANTATION

LES ÉTAPES CLEF DE LA CRÉATION DE HAIES

1. Préparation du sol : le sol doit être préparé au moins 6 mois avant plantation
2. Choix des essences
3. Protection contre la concurrence herbacée : paillage
4. Protection contre la dégradation des animaux : clôture électrique, filets

Spécificité d'une haie anti-érosive

La haie anti-érosive est constituée d'une haie (simple ou double) arbustive surplombée d'une haie herbacée pérenne de 1 m de large. Cette haie favorise la sédimentation de la terre emportée par l'eau.

La haie herbacée n'est pas une tournière d'engins viticoles car elle doit conserver son intégrité de couverture, sa densité et sa hauteur de pousse (au moins 20 cm).

ARBUSTES



Plant en pot
Plantation d'octobre à mars



- Meilleur taux de reprise
- Végétaux plus développés
- Période de plantation plus longue



- Plus onéreux



Racines nues
Plantation de mi-octobre à novembre (si nongélif)



- Moins onéreux
- Plus de flexibilité pour mener la forme de haie souhaitée



- Période de plantation plus courte
- Pas de délai de conservation

HERBES



Plante en godet ou natte végétalisée
Plantation d'octobre à mars



- Vite fonctionnelle
- Fragilité juvénile réduite
- Gestion simple par paillage



- Plus onéreux



Semis
Plantation de mi-octobre à novembre (si nongélif)



- Moins onéreux



- Plus de temps de préparation et d'entretien pendant 3 ans

Exemple de haie érosive sur sol frais, avec assèchement estival possible

Haie herbacée

Haie arbustive



ENTRETIEN DES HAIES : LA TAILLE

Elle est indispensable pour maintenir les haies équilibrées. La taille est préconisée d'octobre à début mars. Il n'est pas conseillé de la réaliser **entre fin mars et septembre**, car c'est la période de reproduction des oiseaux et il est indispensable de préserver la faune sauvage.

Il est préconisé de réaliser **une à deux tailles par an maximum, avec une alternance** des secteurs par tronçons. Cela permet d'entretenir les haies tout en protégeant la faune locale. Dans cet ordre d'idée, il est conseillé d'entretenir une partie des haies au printemps et une autre en automne, les populations sont différentes durant ces deux saisons.

La haie herbacée sera fauchée (et non broyée) à 15 cm du sol **une fois par an, à la fin de l'automne**. Il peut être nécessaire de replanter sur la partie amont de la haie où la sédimentation est la plus importante (> 10cm de hauteur de sédimentation).

Lors de la taille, il est préconisé de :

- Garder le bois sénescé et mort : maintien de la biodiversité de la faune
- Conserver les arbres fruitiers et les plantes à baies
- Maintenir les arbres qui accueillent du lierre.



FOCUS COUT



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le Code Civil encadre **les distances des haies entre propriétés voisines.**

S'il n'existe pas de règles ou d'usages locaux, c'est le Code Civil qui devra être respecté : il faudra que les arbres, arbustes et arbrisseaux soient plantés à **une distance minimale de 0,50 mètre si leur hauteur ne dépasse pas 2 mètres ; au-delà** de cette hauteur, ils devront être plantés à **une distance minimale de 2 mètres**. La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre et la hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Attention si la plantation est en bordure des voies, d'espaces et de réseaux publics. Les conditions et les distances de plantations aux abords des voies, espaces et réseaux publics sont dictées par de nombreux textes (Code de la Voirie Routière, Code Rural et de la Pêche Maritime, Code Forestier, lettres ministérielles, arrêtés préfectoraux, des arrêtés municipaux).

Ces règles peuvent être différentes en fonction du type et du lieu du domaine public (chemin, route, carrefour, virage, cours d'eau, ligne électrique, voie de chemin de fer...) et du type de plantation (arbres, haies). **Il est donc indispensable de se renseigner auprès de la Mairie avant toute plantation en bordure du domaine public.**

De manière générale, il faudra respecter une distance de **2 mètres** pour planter une haie en bordure d'une route départementale et de **6 mètres** pour planter un arbre en bordure de cette même route.

Votre interlocuteur



Loïc DOMINICE

Conseiller en viticulture

Tél : 03 86 94 22 09 - 06 76 19 47 10

l.dominice@yonne.chambagri.fr

Matériel	€/ m linéaire
Plants (arbustes & arbres)	7
Plantes herbacées	14 à 50
Paillage et agrafes	1,7
Coût de plantation*	9
Coût d'entretien annuel*	1,8
Coût d'irrigation (les deux premières années)	1,8

* : base salaire chargé 18 €/h

Il faut compter entre 200 à 400 h de travail par 1 000 m de haies pendant les 5 premières années.

Sur une haie déjà établie, le budget annuel est estimé à **moins de 500 € / 1 000 m de haies.**



Avec la participation financière de

Crédit photos : Areas-asso.fr



Octobre 2020